

**ACCORD
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ARGENTINE
SUR L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS**

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République d'Argentine, appelés ci-après les «Parties contractantes»,

Reconnaissant que l'encouragement et la protection des investissements d'investisseurs d'une Partie contractante sur le territoire de l'autre Partie contractante sont propres à stimuler les initiatives commerciales et à renforcer la coopération économique entre les deux Parties,

Sont convenus de ce qui suit :